



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MAYANE GROUPE

Adresse : 22 Rue Richard Lenoir 75011 PARIS

RCS Paris : 528 860 893

Tél. : 09.53.61.19.20

Courriel : contact@mayane.eu

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11756137575 auprès du préfet de région d'Ile-de-France

1. Objet et Champ contractuel

- 1.1 les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles MAYANE GROUPE, s'engage à vendre une prestation de formation.
- 1.2 Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation de Mayane Groupe.
- 1.3 Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA). Le client en prend connaissance et les accepte sans réserve.
- 1.4 Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.
- 1.5 MAYANE GROUPE peut modifier à tout moment les présentes CGV. Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier.

2. Définitions

- ❖ **Formation inter-entreprises** : formation dont le contenu est décrit dans un catalogue en ligne ou sur le site, réalisée dans les locaux de l'Organisme de formation ou ceux de nos partenaires et regroupant des stagiaires de différentes structures ;
- ❖ **Formation intra-entreprise** : formation réalisée sur mesure pour le compte d'un client sur le site du client ou dans d'autres locaux ;
- ❖ **Formation à distance** : formation dispensée par un formateur via un outil de téléconférence (zoom ou Google Meet.)
- ❖ **Client** : personne morale ou physique qui achète la prestation ;
- ❖ **Stagiaire** : personne physique qui bénéficie de la formation.

3. Inscriptions

La réservation de la formation ne sera effective qu'à réception de l'acompte, s'il y a lieu, et de la convention de formation, dûment complétée et signée, 15 jours calendaires au plus tard avant le début de la formation. Dans le cas contraire, la réservation ne pourra être maintenue. Ce document est adressé par **MAYANE GROUPE** après accord sur la nature et la date de la session de formation. Les convocations, programme de formation, plan d'accès, sont adressés par mail au commanditaire de la formation.

MAYANE GROUPE ne saurait être tenu pour responsable de la non-réception de la convocation, du programme de formation ou du plan d'accès. Il appartient au participant de s'assurer que son inscription est bien effective.

4. Pré requis

Des prérequis peuvent être indiqués dans le contenu de formation ou en annexe. Le client s'engage à les respecter dans la mesure notamment où cela est susceptible d'affecter la qualité de la formation dispensée.

5. Responsabilité

5.1. Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés dont il déclare avoir pris connaissances et accepter les termes.

5.2. **MAYANE GROUPE** ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par les stagiaires.

5.3. Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

5.4 **MAYANE GROUPE** exclut toute responsabilité en cas de force majeure ou de cas fortuit. Dans l'hypothèse où la responsabilité de **MAYANE GROUPE** serait engagée, cette responsabilité serait limitée aux dommages directs – à l'exclusion de tous dommages indirects – et plafonnée au montant des droits effectivement payés au titre de ladite manifestation. En outre, eu égard aux spécificités liées à notre domaine de formation, le programme prévu sera susceptible d'être adapté et aucun dédommagement ne sera dû.

6. Propriété intellectuelle

MAYANE GROUPE est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des formations proposées à ses clients. Tous les contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...), utilisés dans le cadre des formations, appartiennent à titre exclusif à **MAYANE GROUPE**.

Toute utilisation, représentation, reproduction intégrale ou partielle, traduction, transformation et, plus généralement, toute exploitation non expressément autorisée par **MAYANE GROUPE** est illicite et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales sur le fondement du code de la propriété intellectuelle.

7. Conditions financières

Nos tarifs sont indiqués hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Les pauses sont incluses dans le coût de la formation. Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage. Les frais annexes à la formation (les frais de déplacement, de séjour,) sont en sus. En cas de session personnalisée, le temps de préparation fera l'objet d'une facturation complémentaire spécifique. Un support standard peut être remis en formation, des supports personnalisés peuvent être réalisés sur devis. Dans le cas d'une subrogation, l'OPCO paiera directement les frais de formation à **MAYANE GROUPE**.



8. Facturation et Règlement

La facturation est effectuée après chaque session ou à la fin de la formation. Elle est accompagnée de la feuille de présence correspondante. La facture éditée tient lieu de convention de formation simplifiée. Les règlements sont effectués par chèque ou par virement bancaire à réception de la facture.

Toute somme due et non réglée au terme d'un délai de trente (30) jours, portera intérêt à un taux égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter du premier jour de retard. Ces pénalités sont exigibles de plein droit sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire le jour suivant la date de paiement prévue.

Les frais de recouvrement que devrait exposer **MAYANE GROUPE** seront à la charge du client.

En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 5 jours calendaires, **MAYANE GROUPE** se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et/ou à venir.

En cas de paiement par un OPCO, si le règlement n'a pas été effectué dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la facture, le client devra prendre en charge ce règlement.

9. Prise en charge par un organisme tiers

9.1. Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client/stagiaire :

- de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande et du paiement par l'organisme qu'il a désigné ;
- d'indiquer explicitement sur la convention de formation quel sera l'organisme tiers à facturer, en indiquant précisément son nom et son adresse.

9.2. Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à **MAYANE GROUPE** avant le premier jour de la formation, les frais de formation sont intégralement facturés au client. En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client.

9.3. Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer la charge qui aurait été la sienne suite à des absences, un abandon ou pour quelque raison que ce soit, le client est redevable de l'intégralité du prix de la formation, qui lui est donc facturé.

10. Formation sur site client

En cas de formations dispensées sur site client, il est possible que :

- le tarif jour soit majoré (devis)
- le temps de préparation fasse l'objet d'une facturation complémentaire spécifique.
- le client s'engage à respecter les prérequis communiqués par **MAYANE GROUPE**. Si la formation n'a pu être dispensée en raison du non-respect des prérequis, l'intégralité de la formation et les frais annexes seront dus.

11. Annulation

Annulation par le client :

En cas d'annulation tardive par le client, les dispositions suivantes s'appliquent :

- 50 % de la somme totale de la formation est due s'il l'annule dans un délai supérieur ou égal à 30 jours calendaires avant le début de la formation ;

- 70 % de la somme totale de la formation est due s'il l'annule dans un délai compris entre 30 et 15 jours calendaires avant le début de la formation ;
- 100 % de la somme totale de la formation est due s'il l'annule dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires.

Toute annulation à la date du début de la formation ou non présentation du stagiaire entraîne la facturation du prix total de la formation à titre d'indemnisation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Une fois la formation commencée, toute annulation ou interruption entraîne la facturation du prix total de la formation, déduction faite le cas échéant des sommes déjà facturées et/ou payées.

Dans le cas d'un financement par un OPCO, la formation est facturée dans son intégralité à l'employeur que ce soit en cas d'annulation ou d'interruption de la formation.

Annulation par Mayane Groupe :

MAYANE GROUPE se réserve le droit d'annuler une formation en cas de force majeure. Sont considérés comme tels, outre les cas habituels de force majeure ou de cas fortuit, sans que cette liste soit exhaustive : la grève des transports, la maladie de l'intervenant, l'interruption des télécommunications, (...).

MAYANE GROUPE organisera alors une nouvelle session dans les meilleurs délais et aucun dédommagement ne pourra être demandé. En cas d'impossibilité du client de participer à la manifestation à la date ultérieurement proposée, **MAYANE GROUPE** proposera une formation équivalente ou remboursera, sur demande, les frais d'inscription, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

En cas de session Interentreprises notamment, **MAYANE GROUPE** se réserve le droit d'annuler une formation si le seuil pédagogique est jugé insuffisant.

12. Confidentialité

Les informations transmises et/ou échangées au cours de la formation sont confidentielles et ne sauraient faire l'objet de divulgation à des tiers.

13. Informatiques et libertés

MAYANE GROUPE conserve des données à caractère personnel que le client ou le stagiaire lui transmet à des fins de gestion interne et en vue de transmettre des informations sur la formation suivie et sur les différentes manifestations susceptibles d'intéresser le client/stagiaire dans le cadre de sa vie professionnelle. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, le client et le stagiaire disposent d'un droit d'accès qu'ils peuvent exercer auprès de **MAYANE GROUPE** à contact@mayane.eu. Ils disposent également d'un droit de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant qu'ils peuvent exercer auprès de l'organisme de formation contact@mayane.eu.

14. Litiges

La loi applicable est la loi française. Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera portée devant le Tribunal de Commerce de Paris.